



Climat et socle écosystémique

Synthèse du 29/04/10
n° 3

Le changement climatique est une question planétaire qui se traduit par des engagements européens et des engagements nationaux : diviser par 4 nos émissions de CO₂ d'ici 2050.

S'engager dans la voie du développement durable dépend de notre capacité à s'appuyer sur le socle de ressources disponibles du territoire (eau, air, sol, biodiversité, énergie...). En raison des intérêts qu'il supporte (naturels, économiques, sociaux), le socle des ressources sous-tend l'organisation urbaine, fonde la spécificité du territoire, participe à l'identité du territoire de la métropole et forme la charpente de son attractivité. Sa vitalité est un préalable pour s'engager dans la voie vers une métropole durable à l'horizon 2050.

Or, les changements climatiques qui s'affirment amplifient les phénomènes à l'œuvre : biodiversité menacée, amplification des inondations, dégradation de la qualité de l'air, canicules..., aggravant ainsi les risques et la vulnérabilité des biens et des personnes. L'augmentation et la conjugaison des risques réinterroge les limites de la consommation des ressources et la sécurisation de la robustesse du socle.

Le système urbain doit dès lors s'appuyer sur des concepts renouvelés, en vue d'optimiser l'organisation urbaine, satisfaire la demande en logement et les besoins de déplacements et de services.

L'objectif de cette plateforme est de défricher et problématiser sur le territoire de la métropole alsacienne les éléments de connaissance, de compréhension et de prospective selon les deux étapes principales qui mènent à la ville durable 2050 :

> 2010, l'urgence : comment réduire notre vulnérabilité ? Quels sont les atouts qui permettent le développement du territoire ?

Les étapes vers la métropole durable



> 2020, l'étape : comment réduire nos impacts et préfigurer la ville durable en 2050 ?

La démarche d'adaptation passe par la lisibilité de l'intérêt collectif et l'accompagnement des changements de comportements. Quelle en est l'échelle de résolution ?

1. L'urgence 2010 : comment réduire notre vulnérabilité ?

La place de l'eau dans l'aménagement : contre ou avec l'eau ?

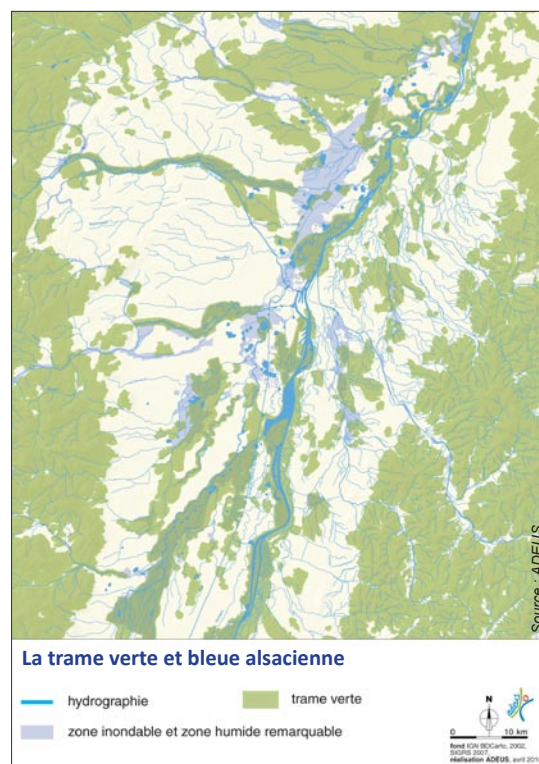
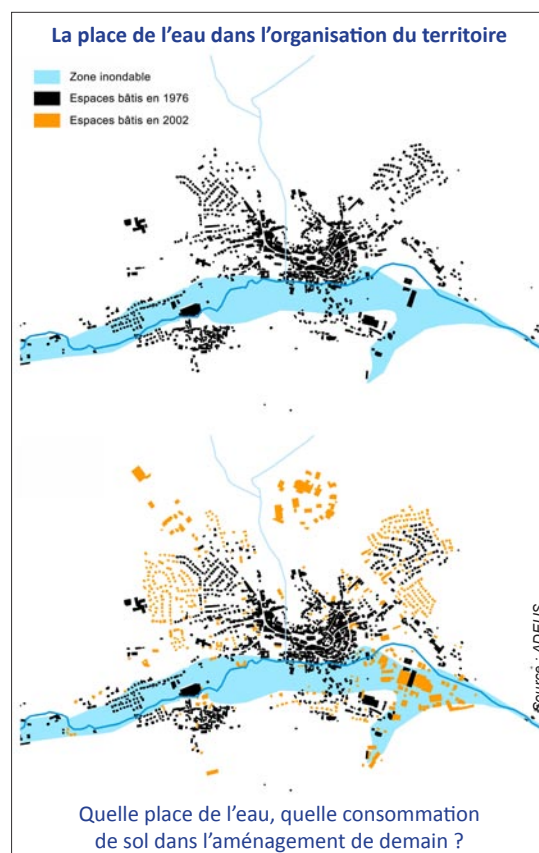
La métropole rhénane est une métropole marquée par l'eau : le Rhin est le troisième bassin fluvial européen. La nappe phréatique rhénane est une des plus importantes réserves en eau souterraine d'Europe : 80 milliards de m³, principale ressource en eau potable du territoire. La nappe est fragilisée par une protection naturelle de faible épaisseur, des pollutions persistantes et des captages qui entrent aujourd'hui en concurrence avec le développement urbain. Les zones inondables sont grignotées par l'urbanisation, ce qui remet en cause le fonctionnement hydraulique du territoire et reporte les risques en aval. Or l'aval, ce sont souvent les zones les plus denses du territoire, notamment le cœur de métropole strasbourgeois à la confluence de l'Ill et la Bruche. Avec l'augmentation des risques de crues liées au réchauffement climatique, la question de la place de l'eau dans l'aménagement devient centrale.

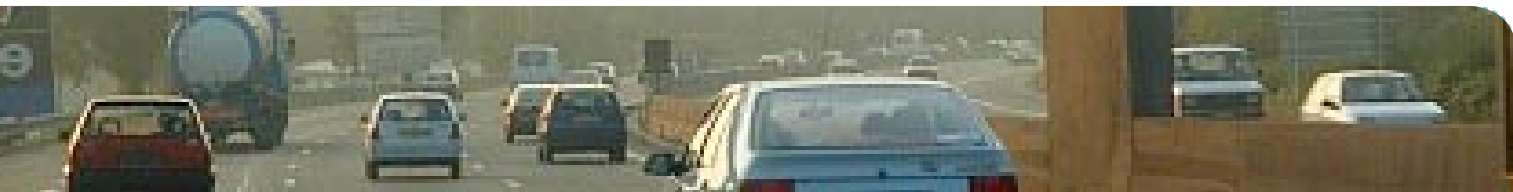
Biodiversité : une reconnaissance mondiale pour une acceptation locale ?

La reconnaissance du milieu rhénan comme 9^e zone humide transfrontalière d'intérêt mondial par le classement RAMSAR en 2008 acte le rôle de carrefour écologique international de l'Alsace.

Une cinquantaine d'espèces rares répertoriées au niveau européen, une diversité forte des milieux, deux réserves naturelles en milieu urbain..., les enjeux liés à la biodiversité ne sont pas une nouveauté en Alsace. Mais la montée des tensions ces derniers mois entre développement de zones d'activités et préservation du Grand hamster place cet enjeu au devant de la scène et pose la question de notre capacité à changer d'optique de développement. Faire passer la biodiversité de contrainte à carte de visite pour le territoire, le défi est là.

Au-delà des espèces et des milieux, la préservation et la valorisation de la biodiversité touche aussi le bon fonctionnement écologique du territoire. La trame verte régionale proposée en 2002 préfigure le Schéma de Cohérence Ecologique issu du Grenelle. Elle tente de rétablir un fonctionnement écologique mis à mal par des ruptures liées aux infrastructures de transports, à l'urbanisation, à l'intensification de l'agriculture, bref, à l'artificialisation du territoire. Mais tant qu'elle restera une politique sectorielle sans lien fort avec l'aménagement du territoire, pourra-t-elle aboutir ? Reprise aujourd'hui dans les documents de planification, elle acquiert une nouvelle force. Reste à la mettre en œuvre sur le terrain...





L'ESPACE NATUREL METROPOLITAIN DE LILLE, Pierre Dhénin

La recherche d'attractivité passe par la trame verte

«La raison d'être de la Trame Verte et Bleue, c'est tout simple : c'est une raison économique. Au début des années 1990, le Président de la Communauté urbaine de Lille, Pierre Mauroy, réussit deux choses : le croisement des TGV à Lille et la "turbine tertiaire", un gros centre d'affaires en plein cœur de Lille. Au même moment apparaît une réalité : les entreprises tertiaires ne viennent pas ; les grands immeubles restent vides, parce qu'un élément fondamental d'attractivité n'est pas là. Pour un entrepreneur de Grenoble, les terrils sont à 300 mètres de la Grand Place. Et puis, à Cologne, pour la même superficie, le même nombre d'habitants, on est à 60 m² d'espaces verts publics par habitant contre 15 m² dans l'arrondissement de Lille. Donc, Pierre Mauroy s'inspire de ce qu'il avait fait au niveau de la Région : un espace naturel métropolitain. C'est une gageure, tout simplement parce que de naturel il n'y a plus grand chose, et puis parce qu'on est – et c'est peut-être notre chance, à ce moment-là – l'exemple même de la région au développement non durable : friches, usines désaffectées, terrains pollués. Tous les stigmates qu'hier on ne voyait pas parce que c'était l'outil de richesse, eh bien, là on les voit. Rien que dans l'arrondissement de Lille, c'est 5 000 friches industrielles. C'est donc au départ pour des raisons économiques que Pierre Mauroy va laisser faire un programme écologique.»

L'articulation des politiques publiques

«Le point essentiel, c'est que la trame verte va être annoncée comme étant l'outil de base du schéma directeur. De 1992 à 1997, je vais être le technicien français qui va créer le plus de structures intercommunales de France, 7 en tout. Au bout de quelques années, il va se passer ce qu'il devait se passer, c'est-à-dire que les 7 structures sont à bout de souffle, mais ça a créé l'envie de faire. C'est comme ça que la Communauté urbaine va être en 2002 la première communauté de France à créer une nouvelle compétence "Espace naturel, valorisation du paysage". La mise en œuvre et surtout la gestion, l'animation, la concertation vont être remises à un Syndicat mixte qui réunit la Communauté urbaine et les 40 communes membres des 7 structures précédentes. En 2004, on va signer avec l'Etat, la Région, le Département du Nord et Voies navigables de France un accord pour concentrer les investissements des différents partenaires en matière de trame verte au même endroit.»

La fin du «zoning»

«Quand on parle climat, il est évident qu'on ne peut pas continuer à travailler dans un esprit de "zoning", c'est-à-dire qu'il n'y a pas quelque part les zones vertes, les zones de logements, les zones industrielles, etc.; il y a obligatoirement une interpénétration et il est sûr que les trames vertes bien conçues doivent jouer un triple rôle :

- Un rôle écologique : à Lille, il s'agit de recréer les grands réservoirs biologiques du territoire et préserver la ressource en eau avec des questions fortes d'autosuffisance pour la métropole franco-belge.
- Un rôle social : structurer durablement l'espace métropolitain, pour répondre à une demande sociale croissante de plus de nature ; faciliter les déplacements et l'accès aux espaces naturels ; améliorer le cadre de vie de la population.
- Un rôle économique : c'est le rôle dans la diversification et le maintien de l'agriculture péri-urbaine qui, chez nous, est un enjeu fort pour créer de nouveaux emplois et facteur d'attractivité, de rayonnement métropolitain.»

Préserver : un enjeu économique !

«Les enseignements de notre expérience :

1. La dégradation du milieu naturel va très vite, c'est une réalité,
2. Ce qui est perdu en continuité ne se retrouve qu'à coup de millions et que c'est très difficile. Je vais vous donner un seul exemple : la réhabilitation des 28 km du canal de Roubaix, c'est 43 millions d'euros dont on aurait pu se passer si le canal avait été géré de manière plus économe et plus réaliste depuis 20 ans.»





Jean-Luc Sadorge

« BIEN QUE SANS VALEUR RÉGLEMENTAIRE, LA TRAME VERTE RÉGIONALE TROUVE SA TRANSCRIPTION JURIDIQUE À TRAVERS LES NOUVEAUX DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT, PLU) ET CONSTITUERA LA BASE DU FUTUR SCHÉMA DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE RÉGIONAL INSTITUÉ PAR LE GRENELLE. »

La trame verte... un pas plus loin

La trame verte, c'est-à-dire aujourd'hui la préservation des grands corridors de déplacement des espèces, c'est le minimum vital. Elle ne résoudra pas tout toute seule. La surprotection de certains secteurs emblématiques s'est parfois faite au détriment de la nature quotidienne qui se banalise, perd sa qualité et ses particularités. La métropole peut-elle passer d'une consommation de nature à un renouvellement de la biodiversité ? Son fonctionnement peut-il produire de la nature en ville ? La trame verte dès lors se reconstitue au fil de l'urbanisation, à toutes les échelles, et selon les modes les plus improbables : toitures ou murs végétalisés, parkings en herbe, noues paysagères... La nature rejoint l'eau dans le fonctionnement même de la ville pour améliorer le confort climatique des habitants, la qualité de l'air ambiant, le cadre de vie qui rend acceptable l'inévitable quête de densité.

Dépasser le concept de trame verte et définir la stratégie pour les secteurs au contact des éléments de la trame verte, c'est remettre la préoccupation de la préservation des ressources et, entre autres, de la biodiversité, au centre des projets et des politiques. Il s'agit de passer d'une culture de la compensation et de la réparation –extrêmement coûteuse– à une culture de l'intégration et de l'anticipation. Dans les conduites de politiques publiques, à travers les dispositifs de conditionnalité, d'incitation, de négociation, d'animation et des dispositifs culturels, on arrive progressivement à changer fondamentalement l'approche.

La question écologique doit être partagée entre l'urbain et le rural puisque le nombre d'urbain est supérieur à celui des ruraux.

« L'EXEMPLE DE L'ESPACE NATUREL MÉTROPOLITAIN DE LILLE MONTRE DES RÉSULTATS EXEMPLAIRES SUR LA VALORISATION DE LA NATURE QUOTIDIENNE SANS RECOURS AUX PROCÉDÉS RÉGLEMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES. »



Jean-Marc Willer

L'AGRICULTEUR ET LE PAYSAGISTE

Pierre Dhénin

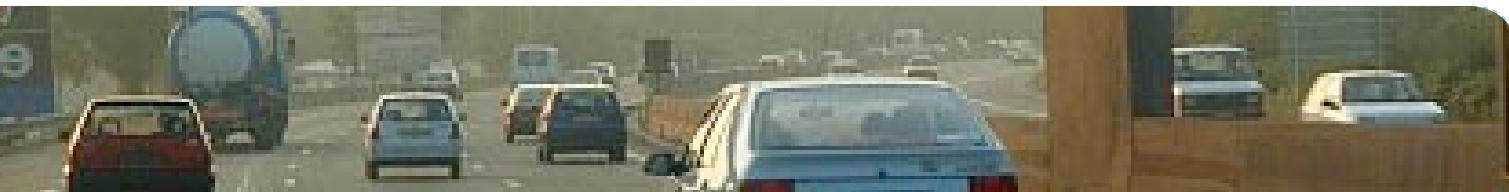
Associer le monde agricole dans tout travail de trame verte, c'est essentiel. Si la trame verte n'a pas un poids économique valorisant pour l'agriculteur, ça ne marchera jamais car ce sont eux qui sont maîtres du territoire, maîtres du paysage. Nous avons mis en place avec eux plusieurs systèmes d'aide à l'insertion paysagère, à la diversification, à la lecture difficile du Code des marchés publics pour qu'ils puissent répondre à nos appels d'offre d'entretiens, au marketing. Leurs chiffres d'affaire moyens ont augmenté entre 20 et 30%. Aujourd'hui, nous avons des réseaux de fermes qui fonctionnent très bien avec les fermiers qui sont les premiers défenseurs de la trame verte.

Un exemple : nous avons des pâtures. Nous sommes allés voir le fermier concerné en lui proposant de passer d'un bail précaire au fermage, en lui disant : « Nous, ce qu'on veut faire, c'est faire baisser votre nombre de bovins là-dessus, qu'il y ait 12 variétés d'herbacées et non pas deux comme aujourd'hui. En échange : on paie les clôtures et vous acceptez les arbres, les mares, etc. ». Les débats étaient parfois un peu difficiles.

Pour le partenariat concernant l'insertion paysagère, tout repose sur le volontariat. Nous organisons avec la Chambre d'Agriculture des sessions de formations de 5 jours sur « qu'est-ce que c'est que le paysage qui est là et en quoi ce paysage est utile à votre activité ». Au bout de ces cinq jours, l'agriculteur peut très bien dire : « moi, j'arrête-là, je ne me sens pas concerné », mais, en règle générale, à 99 %, il continue. Puis, nous mettons à sa disposition un paysagiste qui va travailler trois jours avec lui, dans son exploitation, pour voir comment améliorer son insertion paysagère. Au bout des trois jours, il remet à l'agriculteur un programme, un dessin, un plan et un budget. Et on l'aide, en trois fois, en cinq ans maximum, à hauteur de 2 000 € par an de fournitures.

Tout ça se fait sans les normes habituelles, simplement parce que nous sommes hors normes, en péri-urbain total, donc il n'existe rien. La plupart des aides connues ne peuvent pas s'appliquer, il faut les réinventer et les recréer ensemble.





Michel Guéry

« LA TRAME VERTE, CE N'EST PAS SEULEMENT UN MAILLAGE DE L'ESPACE, C'EST RETISSER DES LIENS AVEC LES ACTEURS DE PROXIMITÉ. C'EST ABSOLUMENT VITAL DEMAIN CAR CELA VA AMENER UN ÉCHANGE AVEC L'EXPLOITANT, UN ÉCHANGE AVEC L'INDUSTRIEL, UN ÉCHANGE AVEC LA COLLECTIVITÉ, POUR ACCEPTER UN DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE SUR DES ESPACES «FINIS»... À CONDITION QU'EN ÉCHANGE, ON TROUVE UNE AUTRE FAÇON DE VALORISER L'ESPACE. »

La ville « respirable »

Les aspects climatiques et la qualité de l'air sont liés. La nature en ville apporte quelques réponses. L'augmentation des épisodes de fortes chaleurs produira plus de pics de pollution à l'ozone, qui impacteront sérieusement la santé de la population. En effet, à Strasbourg, lors de la canicule de 2003, l'ozone a déjà constitué un facteur aggravant de surmortalité, et non l'hyperthermie, comme à Paris. Face à l'urgence, deux pistes d'actions sont possibles. Première piste : diminuer la chaleur urbaine en développant la nature en ville, la trame verte urbaine.

Deuxième piste : diminuer l'apport de polluants. Par exemple, Berlin a choisi une réponse par la contrainte en délimitant des zones à bas niveaux d'émissions. Les véhicules les plus polluants sont sortis du cœur de la ville ce qui permet l'organisation urbaine optimisée, avec l'accès aux emplois par des moyens adaptés.



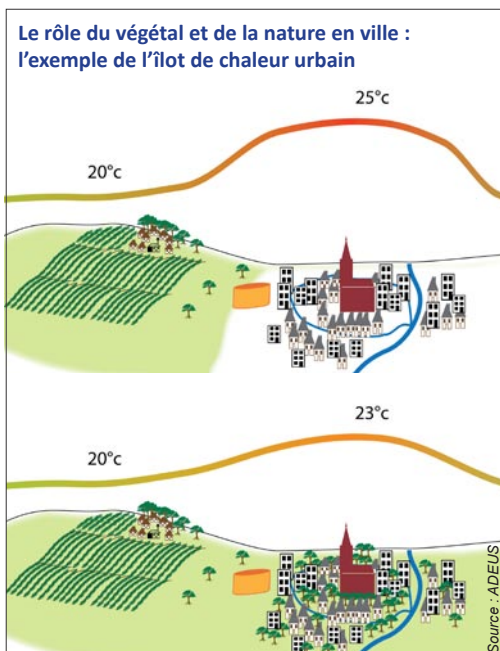
Andrée Buchmann

« ON MET EN PLACE DES STRATÉGIES DE DIMINUTION DE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, PUIS ON SE REND COMPTE QUE LA COURBE CONTINUE DE CROÎTRE. IL Y A BIEN UNE TENSION, ET CETTE TENSION VIENT DU FAIT QUE CETTE PROBLÉMATIQUE N'EST PAS INTÉGRÉE DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT. »

« LA TRAME VERTE EST UN ÉLÉMENT POUR GARDER LA VILLE ATTRAYANTE, VIVABLE, RESPIRABLE. L'ENQUÊTE À LILLE MONTRE QUE LES HABITANTS RECHERCHENT DANS L'ESPACE NATUREL MÉTROPOLITAIN L'AIR PUR. »



Emmanuel Rivière





L'HUMANITÉ EST MARIÉE AVEC SA PLANÈTE

Pierre Radanne

En 2050, la planète abritera dix milliards d'habitants, soit 10 fois plus qu'en 1800. Les ressources sont limitées et parfois en déclin, notamment le pétrole, et la charge sur l'environnement de la planète est très lourde. Selon les aspirations de développement actuelles, le meilleur usage devra être tiré de chaque grain de matière, d'énergie, de matière première.

C'est une représentation d'une nouvelle vision du monde aujourd'hui, dans un système défini par ses limites, ces limites du système nous conduisant à une logique d'optimisation... C'est la condition de la cohésion sociale et de la paix, sous forme d'un mouvement profond et durable.

Il s'agit dès lors de passer d'une conception d'organisation spatiale en damiers vers une conception systémique.

Travailler à l'optimisation de l'utilisation des ressources passe par un comportement plus adapté : valoriser l'énergie et développer les énergies renouvelables, recycler les matières premières, la matière organique, par la maîtrise des flux, par l'écologie industrielle et, en parallèle, mesurer, évaluer. Les comportements assistés par la technique constituent d'importants gisements d'emplois locaux, non délocalisables. L'optimisation des ressources est une opportunité économique gigantesque !

Nous sommes face à deux aspects complémentaires : un problème climatique et un problème de disponibilité de ressources dans un contexte de forte demande. Si l'énergie donne le signal de court terme, le climat donne celui du long terme. Cela signifie que le pétrole sera très cher avant d'être très rare. Cela va poser une question sociale de fond : comment éviter la précarisation énergétique d'une partie de la population ?



Source : ECOSCOP et ADEUS



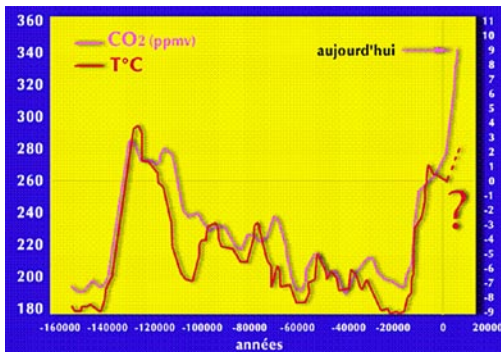
2. L'étape 2020 : comment réduire nos impacts et préfigurer la ville durable en 2050 ?

Un cadre donné par le Protocole de Kyoto

Le défi est de limiter l'augmentation des températures à 2°C pour éviter l'effondrement de la pluviométrie sur les deux zones tropicales, la perte des terres agricoles afférentes, et pouvoir nourrir dix milliards d'habitants en 2050.

C'est la division par deux d'ici 2050 des émissions de gaz à effet de serre (GES), et pour la France, la division par 4 (le « facteur 4 »).

Concentration de CO₂ et températures
au cours des temps géologiques



Source : Laboratoire de glaciologie et de géophysique de Grenoble

> Plusieurs constats :

- L'émergence dans l'histoire humaine d'un système de planification mondiale à 40 ans, de façon assez inédite, violente. La question climatique va restructurer le système politique, en imposant une gouvernance mondiale. Ainsi l'accès au développement, la maîtrise de la violence et des conflits sociaux sont un même sujet dont la figure de proue est la question du climat.
- Un sujet de changement de société : la division par 4 des émissions personnelles fait évoluer les modes de vie, avec une date fixée.
- La reconstruction d'un principe supérieur d'intérêt général, qui se heurte avec les usages habituels de la concurrence.

> Des préalables :

- Une question planétaire à solidarité obligatoire : le climat est planétaire et non réparti par pays chacun y participe.
- La moitié des émissions est liée aux comportements individuels : dans la vie privée, le mode de chauffage, les pratiques alimentaires, les choix de déplacement, de consommation de chacun, représentent le potentiel de baisse de la moitié des émissions du pays.

L'imaginaire et le relationnel : une nouvelle ressource ?

Pierre Radanne

La question de l'imaginaire est importante et permet une ouverture positive. « *Je pense qu'il y a un infini dans le monde fini* » dit Pierre Radanne. Il s'agit d'un monde fini, au sens de la limitation des ressources, et il y a un infini par l'accès à plus de relations sociales à travers les nouvelles technologies (le téléphone mobile, l'accès à internet, etc.), plus que toutes les générations précédentes n'en ont jamais eu.

Placer les ressources du territoire au cœur des politiques : le moteur de l'attractivité

Des stratégies doivent être trouvées pour un nouvel équilibre de développement dans les conditions de stabilité du climat. La réflexion sur la compacité de la ville et la résolution des difficultés afférentes est centrale.

Une synergie d'actions doit être trouvée afin de lever les contradictions apparentes entre la lutte contre l'étalement urbain et la préservation de la santé publique. Autrement dit, un arbitrage est nécessaire et une stratégie s'impose entre la densification des secteurs déjà urbanisés et l'apport de population supplémentaire dans des secteurs fortement pollués.



Pierre Radanne

« LE GASPILLAGE DES RESSOURCES EST
ANTISOCIAL. »

SORTIR DE L'ANGOISSE LIÉE AUX QUESTIONS CLIMATIQUES ET DE CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ, Pierre Radanne

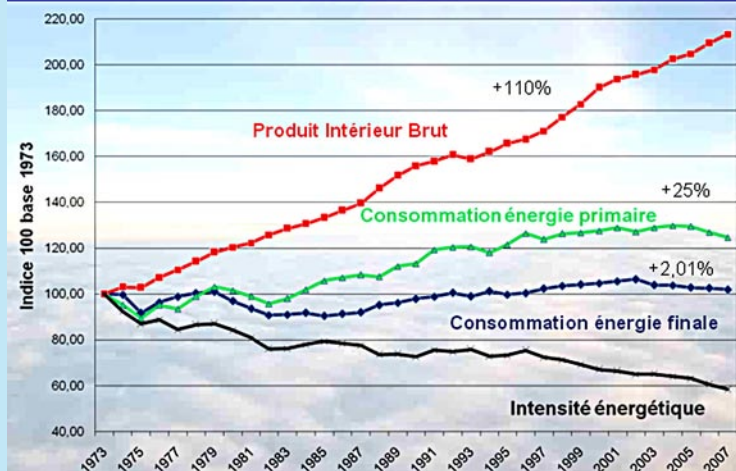
Une famille française, c'est 17 tonnes de CO₂ par an à diviser par 4. «Qu'est-ce qui va rester de mon mode de vie ?»

La première révolution industrielle a conduit à remplacer la peine humaine par du capital et de la technologie avec une grande consommation d'énergie ; au XXI^e siècle, à l'inverse, la contrainte liée à la rareté de l'énergie, la décroissance des ressources et la fragilité de l'environnement se remplace par du capital et de la technologie, ainsi que du travail. Chaque changement de contexte civilisationnel s'accompagne de périodes de tensions, de besoins d'innovations politiques, de descriptions du monde futur pour ne pas tomber dans le catastrophisme et l'inaction.

La question climatique et ses conséquences (ressources limitées, besoins d'adaptation) génère des réactions d'angoisse contradictoires avec l'urgence de la situation et des besoins de réaction rapide. Plusieurs préalables se dégagent pour entrer dans une logique d'apaisement :

- Apporter des informations et des explications claires : «que chacun comprenne ses sources d'émission dans la vie quotidienne». Les actions portent sur le comportement, sur les techniques, l'organisation. Proposer une image future, pour que la personne reconstruise une image de soi réussie. «Trouver un nouvel équilibre entre sa recherche légitime de plaisir personnel et les conditions de stabilité du climat», «ma vie dans le problème pris en charge».
- Constaté la prise en charge sérieuse du sujet par le politique, les collectivités publiques, les entreprises, et peu à peu par les citoyens. Un cadre et une cohésion démocratique pour prendre en compte les besoins du futur et faire émerger les éléments techniques nécessaires.
- Visualiser un calendrier collectif des collectivités publiques, de l'Etat, de l'Europe, de la négociation internationale pour s'investir dans un calendrier personnel.
- Appliquer le principe d'équité, par un accompagnement des citoyens dans un processus de transformation d'eux-mêmes pour se situer dans une logique collective (la France a doublé sa richesse par habitant quasiment à consommation énergétique stabilisée : les bonnes nouvelles de changement de monde sont inaudibles).
- Le développement durable s'assimile à une crise du management : la question climatique est une question transversale, tandis que notre société est organisée en silos thématiques.

Dissociation en France entre croissance économique et consommation d'énergie par habitant de 1973 à 2007



Source : Futur Facteur 4

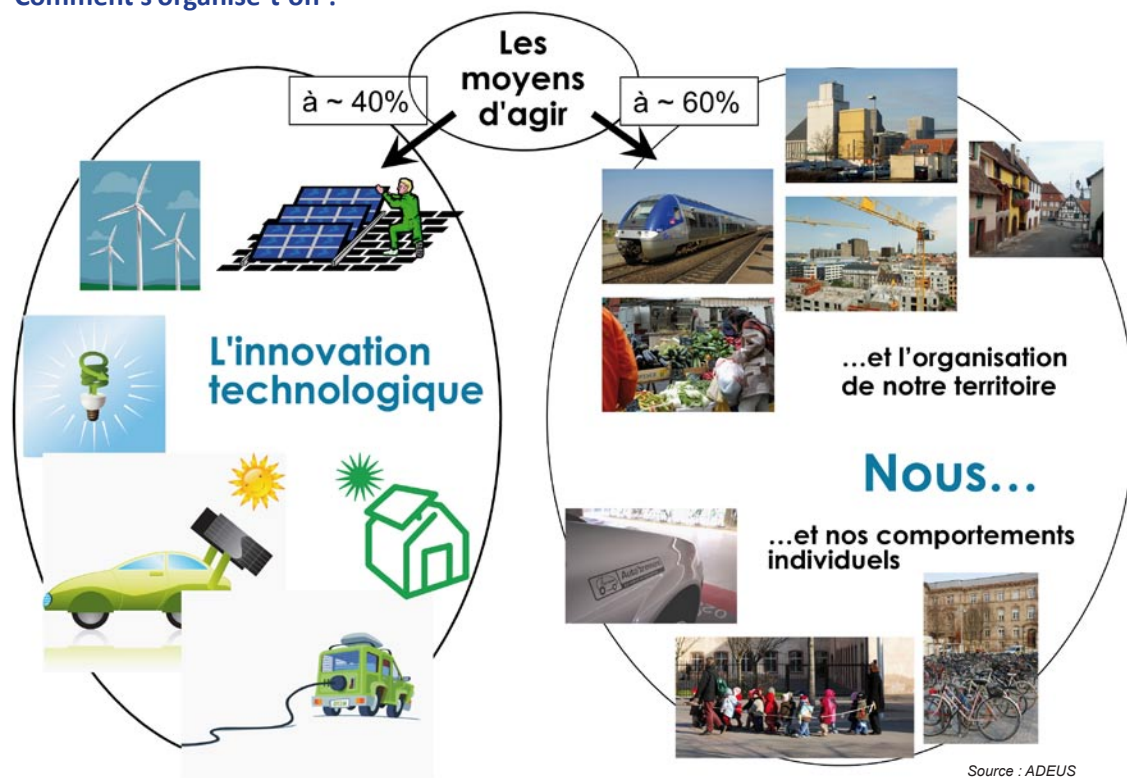


Les objectifs mondiaux, les engagements nationaux, les nouvelles lois renforcent les exigences des normes techniques à intégrer, en lien avec les progrès technologiques et la connaissance des phénomènes naturels. L'évolution des comportements individuels contrebalance certaines des améliorations technologiques et rend indispensable l'information et le débat public dans la perspective d'une mutation post-carbone du système urbain.

Concernant le transport, les contraintes sont les plus marquées dans une situation où les inégalités sociales prennent souvent la forme des inégalités territoriales, et l'organisation urbaine doit y répondre par des moyens diversifiés, en fonction des usages et des distances à parcourir.

Du point de vue économique, une stratégie d'ancrage dans une négociation territoriale prend le contrepied du droit de la concurrence, à l'image des PME allemandes. C'est s'atteler à attacher les entreprises, les acteurs au territoire pour qu'ils ne puissent plus s'en affranchir, tant ils en sont bénéficiaires par les circuits courts (services, produits, alimentation, sur la qualité environnementale, etc.). Il s'agit de la réponse liée à la question climatique (réduction de transports, réduction de coûts, optimisation de l'accès aux ressources), optimale d'un point de vue économique, social, organisationnel et qui constitue bien un modèle économique.

Comment s'organise-t-on ?



Source : ADEUS

Le rôle des collectivités locales

Les collectivités ont un rôle intégrateur dans la question climatique. En raison de leurs investissements et de leur implication dans les processus de construction de la ville et, par ailleurs, dans la mise en œuvre de la démocratie locale, elles accompagnent les populations dans le processus de changement.

« NATURA 2000 EST UN EXEMPLE POSITIF D'INTELLIGENCE COLLECTIVE POUR PRENDRE EN CHARGE UN ÉCOSYSTÈME DE FAÇON COORDONNÉE ENTRE LES ACTEURS. »



Marc Hoffsess

Les enjeux climatiques sont par nature transversaux, ce qui rend d'autant plus nécessaire l'articulation des différentes politiques publiques.

La question climatique passe par un retour de la planification territoriale prescrite, issue des engagements planétaires sous différents aspects :

- Un rationnement sur les pays : - 20 % d'émissions de GES d'ici 2020
- Déclinés dans la loi Grenelle 2 :
 - une mise en cohérence de cette planification descendante, vers le SCOT.
 - la réforme territoriale avec le schéma régional Climat Air Energie, dans un système d'emboîtement des planifications sectorielles.
 - pour les collectivités, l'obligation de moyens, le Grenelle 2 avec les Plans Climat Territoriaux dès 50 000 habitants ; des contractualisations avec l'Etat, une redistribution des systèmes de contraintes et des péréquations en fonction de la situation des territoires.

La question climatique passe également par l'évaluation. A Lille, le Syndicat mixte de l'Espace Naturel Métropolitain a réalisé en 2002 et 2007 des sondages de la population pour connaître l'évolution des pratiques dans l'espace naturel urbain.



Janie Mantelet

« L'ÉVALUATION EST NÉCESSAIRE. LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN ÉVALUE LE TAUX D'UTILISATION DES PISTES CYCLABLES. CAR FAIRE LA TRAME VERTE ET LES PISTES CYCLABLES, C'EST UNE CHOSE. GARANTIR QU'IL Y AIT DES GENS DESSUS, C'EN EST UNE AUTRE. »

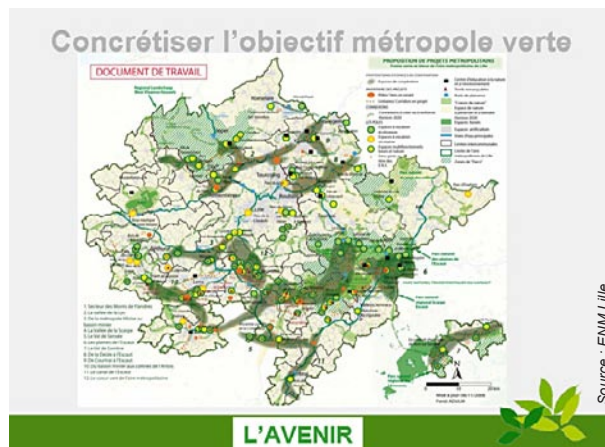
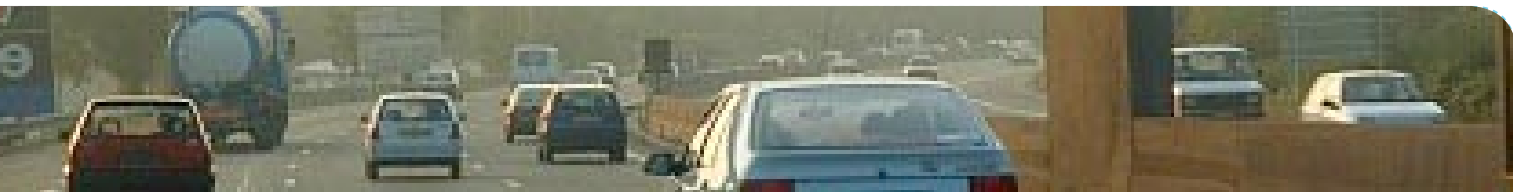
Le plan climat territoire de Paris : tous acteurs du changement !

Pierre Radanne

Il faut, sur un territoire, impliquer entre un millième et un pour cent de la population.

Les Plans Energie Territoriaux constituent un élément du changement de système démocratique qui permettent d'engager un processus de co-construction, parce que les gens ont le choix entre trois statuts : je fuis, je suis victime, je suis acteur.

Ce que sait faire un processus de co-construction, c'est bien du qualitatif et construire un mandat vis-à-vis des élus. Ce travail de co-construction doit faire l'objet d'un Livre blanc écrit et publié, pour que cette construction d'attentes de la société devienne une fonction sacrée dans le système démocratique. La phase de co-construction, c'est aussi de la démocratie d'élaboration, et non de la concertation ou du participatif. Les techniciens se saisissent du Livre blanc, qui est la parole de la société, en évaluent les actions possibles pour un travail de traduction en modalités d'interventions. Sur Paris, le Livre blanc c'est 157 pages, 2500 personnes de tous bords qui l'adoptent à l'unanimité et, pour la première fois, un vote à l'unanimité du Conseil de Paris. Des choses qualifiées d'impossibles ont finalement été décidées en raison d'une demande forte.



Une question d'échelle

Pierre Dhénin

Aujourd'hui, on a une conviction forte : c'est que les trames vertes, ce n'est vraiment pas le coup de peinture qu'on met au dernier moment, c'est vraiment un axe structurant fort. Le gros point dans tout ça, c'est imaginer, associer et élargir.

Je pense qu'on ne peut pas travailler des trames vertes valables si elles ne sont pas sur une échelle suffisante. Nous, l'échelle suffisante, c'était au moins l'échelon de l'ensemble de l'arrondissement de Lille, donc 1 mil-

lion d'habitants pour 85 000 ha. Mais la bonne échelle sur laquelle nous essayons de travailler aujourd'hui avec les difficultés que ça peut représenter, y compris linguistiques, c'est l'échelle de cette métropole transfrontalière : 23 intercommunalités et 3 millions d'habitants.

CONCLUSION

Nous allons à une croisée des chemins dans la façon de penser et agir : avec ou contre le territoire.

C'est une opportunité qui s'ouvre, à travers la prise en compte du phénomène des changements climatiques dans le projet de développement.

La question du processus pour agir est une question-clé, qui renvoie à la gouvernance, à l'imagination, au politique, à la chronologie des étapes.

Les modes opératoires aussi constituent une autre question-clé, avec deux entrées techniques :

- > avec ou sans actions de chacun, et lesquelles ?
- > avec ou sans action structurelle collective.

Désormais, l'image associée à cet objectif structurel est celle de « territoire paysage » ou « territoire ressource »

Les participants

Elus

Andrée Buchmann - Vice présidente de la CUS, Conseillère régionale,
Présidente de l'Observatoire de la Qualité de l'air intérieur

Jean-Marc Willer - Maire d'Erstein, Membre du bureau du Syndicat mixte du SCOTERS

Professionnels extérieurs

Pierre Dhénin - Directeur du Syndicat mixte de l'Espace Naturel Métropolitain de Lille

Pierre Radanne - Directeur de Futur Facteur 4, Expert climat énergie

Emmanuel Rivière - Directeur adjoint de l'Association pour la surveillance
et la protection de l'air en Alsace

Professionnels des collectivités et de l'Etat

Michel Guery - Directeur général adjoint de la Direction Régionale
de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Jean Luc Sadorge - Directeur forêt, agriculture, tourisme et environnement,
Conseil Régional Alsace

Marc Hoffsess - Responsable Développement Durable, Communauté urbaine
de Strasbourg

Janie Mantelet - Responsable Développement Durable, Conseil Général du Bas-Rhin

Professionnels de l'ADEUS

Mathilde Delahaye - Chargée d'études architecture et formes urbaines

Géraldine Mastelli - Chargée d'études aménagement du territoire

Ahmed Saïb - Chargé d'études démographie

Laurent Stemmelen - Chargé d'études aménagement du territoire

Animation des débats, ADEUS

Anne Pons - Directrice générale

Valentine Ruff - Chargée d'étude écologie urbaine et planification



Anne Pons et Valentine Ruff



Pierre Radanne et Pierre Dhénin



Jean-Marc Willer, Janie Mantelet
et Marc Hoffsess



L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise

9 rue brûlée . CS 80047 . 67002 Strasbourg Cedex / Tél : 03 88 21 49 00 - fax : 03 88 75 79 42 / adeus@adeus.org - www.adeus.org

Directrice de publication : Anne Pons, directrice générale, ADEUS - Rédaction : Valentine Ruff et Géraldine Mastelli, ADEUS

Réalisation graphique : Sophie Monnin, ADEUS - Photos : Jean Isenmann, ADEUS

Numéro ISSN : 2107-6561